

Plan de contrôle du Label Rouge n° 08-23

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-LAn-0823-01	PC LA 526 V01	25/01/2024	Annule et remplace le plan approuvé le : sans objet

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-1

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 25 JANVIER 2024

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

PLANTS DE TOMATE

n° LA 08/23

TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges "Plants de tomate" bénéficiant du signe Label Rouge de l'ODG Excellence Végétale. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB) , document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

A - APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges Label Rouge « Plants de tomate » dont l'organisme de défense et de gestion est Excellence Végétale.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Producteurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : 2 ans.

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Producteur	PM1 (Op8)	Exploitation bénéficiaire d'une démarche de certification environnementale (Op8)	<i>Registre des variétés</i>
	PM3	Culture de variétés identifiées	<i>Factures, bons de livraison, étiquette d'identification</i>
	PM4	Critères minimum sur les jeunes plants	<i>Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage</i>
	PM5	Mode de repiquage	<i>Enregistrement comptabilisation des plants éliminés</i>
	PM6	Caractéristiques physiques du terreau	<i>Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais (analyse annuelle du fabricant)</i>
	PM7	Qualité recyclable du pot	<i>Registre "Repiquage"</i>
	PM8	Distançage des contenants	<i>Planning de production</i>
	PM9.1	Densité des contenants	<i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>
	PM9.2	Densité des contenants	<i>Fiche de contrôle des plants à l'expédition</i>
	PM10	Tuteurage	<i>Fiche de validation étiquette</i>
	PM11	Durée de culture	<i>Etiquetages</i>
	PM12	Suivi Phytosanitaire	<i>Comptabilité étiquettes</i>
	PM13	Fertilisation	
	PM14	Vérification des critères physiques minimum	
	PM15	Vérification complémentaire de l'état sanitaire	
	PM16	Périodes d'expédition restreintes	
	PM17	Information sur l'expédition et le délai de plantation	
	PM18	Etiquetage	
	PM19 (Op2)	Déclarations à l'ODG (Op2)	

Plants de tomate

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	PM20 (Op3)	Contenu du registre « bon de livraison de graines ou de jeunes plants (en production) » (Op 3)	
	PM21 (Op3)	Contenu du registre « semis » (Op 3)	
	PM22 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage » (Op 3)	
	PM23 (Op3)	Contenu du registre « Repiquage » (Op 3)	
	PM24 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de suivi de culture » (Op 3)	
	PM25 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle des plants à l'expédition » (Op 3)	

B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site lié à l'habilitation* réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Producteur	Sur site	/	OC	/

* Il s'agit du contrôle sur site avant ou après le prononcé de l'habilitation.

C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : 3 ans.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
PM2	<u>Sélection des variétés</u>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées</p> <p><i>Registre des variétés</i></p>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées</p> <p>Contrôle documentaire du respect du protocole de sélection des variétés et de tout document justifiant l'exclusion d'une variété</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Outil de pilotage de sélection des variétés</i> <i>Tout document justifiant l'exclusion d'une variété</i></p>
PM18	Etiquetage	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de validation des étiquetages <p><i>Procédure de validation des étiquetages</i></p>	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de validation des étiquetages (nouveaux, refonte ou renouvellement) - Vérification du suivi et respect de la validation des étiquetages - Contrôle par sondage des étiquetages validés <p><i>Procédure de validation des étiquetages</i> <i>Etiquetages</i></p>

D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière "Plants de tomate" sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

La période de référence est : l'année civile.

Les fréquences de contrôle des producteurs sont calculées sur la base du nombre d'opérateurs habilités à partir de la liste des opérateurs à jour à la date du 1er janvier de l'année N. Le nombre d'opérateurs contrôlés en contrôle externe est arrondi au nombre entier supérieur.

10% de l'ensemble des contrôles externes des opérateurs sont réalisés sans préavis. Lorsque l'application des fréquences de contrôle externe de la disposition de contrôle spécifique ci-contre conduit à la mise en œuvre d'un seul contrôle par an, un contrôle sans préavis sera mis en place une fois tous les deux ans.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
Producteur	Producteurs non contrôlés en externe pour que 100% des producteurs soient contrôlés au global chaque année (interne + externe)	50% des producteurs / an (Chaque producteur est contrôlé au moins une fois par l'OC sur une période de 3 ans)

2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM1 (Op8)	Exploitation bénéficiaire d'une démarche de certification environnementale (Op8)	PPC	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM3	Culture de variétés identifiées	PPC / CCC	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés autorisées gérée par l'ODG</p> <p>Contrôle documentaire de l'utilisation par le producteur de variétés issues du registre de variétés en vigueur (factures, bons de livraison, étiquette d'identification...)</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Factures, bons de livraison, étiquette d'identification</i></p>	<p>Conservation des documents attestant la garantie d'utilisation de variétés autorisées</p> <p>(Chaque lot de plant réceptionné)</p>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés autorisées gérée par l'ODG</p> <p>Contrôle documentaire de l'utilisation par le producteur de variétés issues du registre de variétés en vigueur (factures, bons de livraison, étiquette d'identification...)</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Factures, bons de livraison, étiquette d'identification</i></p>
Producteur	PM4	Critères minimum sur les jeunes plants	/	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le tri des jeunes plants à conserver et à éliminer</p> <p><i>Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage</i> <i>Enregistrement comptabilisation des plants éliminés</i></p>	<p>Contrôle des plants avant repiquage et enregistrement</p> <p>Comptabilisation des plants éliminés et enregistrement</p>	<p>Contrôle visuel des jeunes plants conservés</p> <p>Contrôle documentaire de la réalisation de la sélection des jeunes plants et de la comptabilisation des plants éliminés</p> <p><i>Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage</i> <i>Enregistrement comptabilisation des plants éliminés</i></p>
Producteur	PM5	Mode de repiquage	PPC	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le repiquage</p> <p><i>Registre "Repiquage"</i></p>	Tenue à jour du registre "Repiquage"	<p>Contrôle visuel du mode de repiquage</p> <p>Contrôle documentaire des enregistrements relatifs au repiquage</p> <p><i>Registre "Repiquage"</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM6	Caractéristiques physiques du terreau	/	Contrôle documentaire du respect des caractéristiques physiques du terreau prévu <i>Facture d'achat / bon de livraison du terreau</i> <i>Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais (analyse du fabricant)</i>	Conservation des documents attestant de la garantie des caractéristiques du terreau utilisé (analyse annuelle du fabricant) Tenue à jour du registre "Repiquage"	Contrôle documentaire du respect des caractéristiques physiques du terreau <i>Facture d'achat / bon de livraison du terreau</i> <i>Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais (analyse annuelle du fabricant)</i> <i>Registre "Repiquage"</i>
Producteur	PM7	Qualité recyclable du pot	/	Contrôle documentaire de la qualité recyclable des pots prévus <i>Facture d'achat / bon de livraison des pots</i> <i>Documents techniques fournisseurs</i>	Conservation des documents attestant de la garantie de la qualité recyclable des pots	Contrôle documentaire de la qualité recyclable des pots <i>Facture d'achat / bon de livraison des pots</i> <i>Documents techniques fournisseurs</i>
Producteur	PM8	Distançage des contenants	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le distançage <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>	Tenue à jour du registre "Fiche de suivi de culture" (dates de distançage)	Contrôle visuel des plants présents le jour du contrôle et du respect des modalités de distançage Contrôle documentaire du registre "Fiche de suivi de culture" <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>
Producteur	PM9.1	Densité des contenants	/	Contrôle documentaire du planning de production et du registre "Fiche de suivi de culture" prévus <i>Planning de production</i> <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>	Tenue à jour du planning de production (date d'expédition) et du registre "Fiche de suivi de culture" (date + densité)	Contrôle documentaire du planning de production et du registre "Fiche de suivi de culture" <i>Planning de production</i> <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>
Producteur	PM9.2	Densité des contenants	PPC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de la densité <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>	Tenue à jour du registre "Fiche de suivi de culture" (densité)	Contrôle visuel des plants présents le jour du contrôle Comptage des barquettes ou des pots et vérification du respect de la densité Contrôle documentaire du registre "Fiche de suivi de culture" <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM10	Tuteurage	/	Sans objet	/	Contrôle visuel des plants présents le jour du contrôle et du respect des modalités de tuteurage
Producteur	PM11	Durée de culture	PPC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de la durée de la culture <i>Registre "Repiquage" (date de repiquage)</i> <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i>	Enregistrements des dates de repiquage et enregistrements des dates et d'expédition	Contrôle documentaire des enregistrements et du respect de la durée minimale de la culture <i>Registre "Repiquage" (date de repiquage)</i> <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i>
Producteur	PM12	Suivi Phytosanitaire	PPC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi phytosanitaire. <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>	Tenue à jour du registre "Fiche de suivi de culture" (dates traitement, produits)	Contrôle documentaire du suivi phytosanitaire. <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>
Producteur	PM13	Fertilisation	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues relatives à la fertilisation <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>	Enregistrement des pratiques : dates traitement, produits, quantité apportée	Contrôle documentaire des dispositions relatives à la fertilisation. <i>Registre "Fiche de suivi de culture"</i>
Producteur	PM14	Vérification des critères physiques minimum	PPC / CCC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi critères physiques des plants <i>Fiche de contrôle des plants à l'expédition</i>	Contrôle des lots en préparation et enregistrement (2 fois par semaine d'expédition sur 3 rolls (1 étage par roll))	Contrôle visuel des plants prêts à être expédiés Contrôle documentaire des fiches de contrôle de lot et du respect de la qualité des critères physiques selon le type de contenant <i>Fiche de contrôle des plants à l'expédition</i>
Producteur	PM15	Vérification complémentaire de l'état sanitaire	PPC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de l'état sanitaire des plants <i>Fiche de contrôle des plants à l'expédition</i>	Contrôle des lots en préparation et enregistrement (2 fois par semaine d'expédition sur 3 rolls (1 étage par roll))	Contrôle visuel des plants prêts à être expédiés Contrôle documentaire des fiches de contrôle de lot et du respect de l'état sanitaire des plants à l'expédition <i>Fiche de contrôle des plants à l'expédition</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM16	Périodes d'expédition restreintes	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi des périodes d'expédition <i>Bons de livraison</i>	Tenue d'une traçabilité avec conservation des documents pour suivi du respect de la date d'expédition	Contrôle documentaire de la traçabilité et du respect des périodes d'expédition Contrôle visuel du contenant ou de l'emballage précisant la date d'expédition <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i>
Producteur	PM17	Information sur l'expédition et le délai de plantation	/	Sans objet	/	Contrôle visuel du contenant ou de l'emballage
Producteur	PM18	Etiquetage	/	Contrôle documentaire de la conformité des étiquettes prévues le cas échéant <i>Fiche de validation étiquette</i> <i>Etiquetages</i>	Utilisation d'étiquettes conformes et validées par l'OC (Chaque nouvelle étiquette ou modification) Tenue d'une comptabilité étiquettes LR	Contrôle documentaire : fiche de validation d'étiquette Contrôle visuel : présentation et utilisation des étiquettes conformes et validées Contrôle documentaire de la comptabilité matière emballages <i>Fiche de validation étiquette</i> <i>Etiquetages</i> <i>Comptabilité étiquettes</i>
Producteur	PM19 (Op2)	Déclarations à l'ODG (Op2)	/	Sans objet	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM20 (Op3)	Contenu du registre « bon de livraison de graines ou de jeunes plants (en production) » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM21 (Op3)	Contenu du registre « semis » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM22 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

Plants de tomate

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM23 (Op3)	Contenu du registre « Repiquage » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM24 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de suivi de culture » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM25 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle des plants à l'expédition » (Op 3)	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	Tous PM contrôlés à l'habilitation	Tous PM contrôlés à l'habilitation	Absence ou non-pertinence des documents de l'opérateur autres que Registres et Obligations Déclaratives (procédures, instruction, attestations, référentiels...)	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Producteur	Tous PM	Tous PM	Documents de l'opérateur autres que Registres et Obligations Déclaratives (procédures, instruction, attestations, référentiels...) non accessibles, non mis à jour, non pertinents	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM1 (Op8)	Exploitation bénéficiaire d'une démarche de certification environnementale (Op8)	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO	Cf. Op8 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM3	Culture de variétés identifiées	Utilisation de variété non identifiées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM4	Critères minimum sur les jeunes plants	Non-respect des critères minimum sur les jeunes plants	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)

Plants de tomate

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réccurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM5	Mode de repiquage	Non-respect des modalités de repiquage	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation
Producteur	PM6	Caractéristiques physiques du terreau	Non-respect des caractéristiques physiques du terreau prévu	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur	PM6	Caractéristiques physiques du terreau	Non-respect des caractéristiques physiques du terreau utilisé	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM7	Qualité recyclable du pot	Non-respect de la qualité recyclable des pots prévus	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur	PM7	Qualité recyclable du pot	Non-respect de la qualité recyclable des pots	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM8	Distançage des contenants	Non-respect des modalités de distançage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM9.1	Densité des contenants	Distançage réalisé trop peu de temps avant l'expédition	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)

Plants de tomate

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réccurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM9.2	Densité des contenants	Non-respect de la densité des contenants	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM10	Tuteurage	Non-respect des modalités de tuteurage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM11	Durée de culture	Non-respect de la durée de culture	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM12	Suivi Phytosanitaire	Non-respect des dispositions relatives au suivi phytosanitaire	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM13	Fertilisation	Non-respect des modalités de fertilisation	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM14	Vérification des critères physiques minimum	Non-respect des critères physiques des plants	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM15	Vérification complémentaire de l'état sanitaire	Etat sanitaire des plants non-conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM16	Périodes d'expédition restreintes	Non respect de la période d'expédition	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM17	Information sur l'expédition et le délai de plantation	Défaut d'information sur l'expédition et/ou le délai de plantation sur le contenant et/ou l'emballage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)

Plants de tomate

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réccurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM18	Etiquetage	Etiquetage non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de	Refus d'habilitation	/
Producteur	PM18	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments pouvant induire le consommateur en erreur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM18	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments n'induisant pas en erreur le consommateur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Avertissement (Prochain contrôle de suivi)	Contrôle supplémentaire (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM18	Etiquetage	Utilisation d'étiquetage non validé par l'ODG et/ou non validé par l'OC	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM19 (Op2)	Déclarations à l'ODG (Op2)	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM20 (Op3)	Contenu du registre « bon de livraison de graines ou de jeunes plants (en production) » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM21 (Op3)	Contenu du registre « semis » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

Plants de tomate

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM22 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle visuel du plant avant repiquage » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM23 (Op3)	Contenu du registre « Repiquage » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM24 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de suivi de culture » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM25 (Op3)	Contenu du registre « Fiche de contrôle des plants à l'expédition » (Op 3)	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

Plants de tomate

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
							Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
PM2	<u>Sélection des variétés</u>	Absence de dispositions prévues pour la gestion du registre des variétés sélectionnées ou dispositions prévues non-conformes	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
PM2	<u>Sélection des variétés</u>	Défaut de gestion de du registre des variétés sélectionnées et/ou non respect des modalités de sélection variétale	Suivi	Oui	Avertissement	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>
PM18	Etiquetage	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la première évaluation de suivi	/	/
PM18	Etiquetage	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Avertissement <i>(Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi)</i>	Evaluation supplémentaire <i>(Evaluation supplémentaire)</i>